

LES PRÉVISIONS DE LA RÉGLEMENTATION 2025

Les ministres européens se sont réunis les 9 et 10 décembre pour décider des possibilités de captures pour chaque État membre en 2025. Voici ce qu'il en ressort.

LES TACS ET QUOTAS 2025

Pour la pêche récréative

À l'heure où nous écrivons ces lignes, rien n'est encore sorti. Cependant, la feuille de route des négociations ne prévoyait pas de grands changements, à l'exception de l'interdiction du no-kill pour le lieu. Il y a donc peu de chances que l'on assiste à une revalorisation de nos droits de prélèvement.

Du côté des pros

Idem, pour les pros, les ministres viennent tout juste de quitter le conseil lorsque nous bouclons ce numéro et les premières impressions du monde de la pêche professionnelle étaient au soulagement. La crainte reposait notamment sur le plan WestMed. Il prévoyait la « sortie de flotte de 14 navires sur les 57 composant la flottille en Méditerranée continentale, [ainsi que] l'instauration de zones de non-pêche et une limitation des jours de pêche ». Les signaux envoyés par l'UE étaient jugés alarmants par le ministre Loher. Finalement, ce plan ne semble pas avoir été suivi, même si des contraintes ont été ajoutées pour les pêcheurs méditerranéens. Côté Atlantique, c'est le maquereau et la sole qui se retrouvent avec une diminution de quotas, respectivement - 33 % et - 3 % ce qui a été très mal reçu par les pêcheurs de Boulogne-sur-Mer. De leur côté, les quotas pour le bar vont être augmentés de 5 à 10 %. À noter une baisse de 25 % du quota de langoustines dans le golfe de Gascogne.



LE CIEM dévoile sa stratégie pour la pêche récréative

Le CIEM, organe scientifique européen qui donne les avis pour les autorisations de prélèvement et qui, à ce titre, est une structure dans le processus décisionnel européen, a publié le 6 décembre un communiqué de presse plein d'informations et de sous-entendus laissant penser à de grands changements en perspective pour la pêche récréative européenne. En outre, c'est la première fois que le CIEM est aussi explicite quant à sa vision pour la pêche récréative. En voici les grandes lignes.

« Loin d'être une activité de niche, la pêche récréative en mer (MRF) a un impact significatif sur les économies, les communautés et les environnements côtiers, la société et les stocks de poissons, tout en créant d'importants avantages en termes de santé et de bien-être pour les participants. Dans le monde de la gestion des pêches, cependant, les décisions relatives à l'évaluation des stocks, aux mesures de conservation et à la durabilité ont été largement centrées sur les activités des flottes de pêche commerciale. Pendant ce temps, la pêche récréative est restée dans l'ombre.

Kieran Hyder, Cefas, et Estanis Mugerza, Azti, coprésidents du groupe de travail du CIEM sur la science de la pêche récréative (WGRFS), ont dirigé les travaux relatifs à la feuille de route du CIEM sur la pêche récréative en mer. M. Hyder relève plusieurs raisons qui expliquent le manque d'inclusion de la pêche récréative dans les évaluations et les processus consultatifs actuels. « Les pêcheries récréatives sont diverses et dispersées, avec

de nombreux engins utilisés et un manque de listes de participants, ce qui les rend difficiles à surveiller. Il en résulte un manque de données qui sont nécessaires à la fois pour dissiper le mythe répandu selon lequel la pêche à la palangre n'a pas d'impact et pour l'inclure dans les évaluations des stocks. »

La pêche de loisir trop complexe pour être incluse?

« L'impact de la pêche récréative est de plus en plus reconnu dans le cadre de la gestion. Cet appel à l'action vient à la fois de l'intérieur et de l'extérieur de la communauté scientifique. Dans le monde entier, avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis en tête, et maintenant en Europe, le message est clair : si les captures de la pêche récréative continuent d'être exclues, nous risquons de ne pas atteindre les objectifs en matière de conservation et de bénéfices pour la société.

Certains sont réticents à l'idée d'inclure les données MRF [pêche de loisir, NDLR], car elles ne sont pas toujours considérées comme scientifiquement rigoureuses ou recueillies de manière systématique. En outre, les obstacles logistiques tels que les délais d'obtention des données et l'implication de différentes institutions dans les différents pays constituent un véritable obstacle.

Un autre débat porte sur la répartition des captures entre les secteurs commercial et récréatif. Ces discussions portent sur des sujets sensibles tels que les avantages sociaux et économiques, qui doivent être



mis en balance avec la durabilité biologique. L'absence de mise en œuvre dans de nombreuses régions complique les efforts visant à garantir le respect des mesures de gestion. De nombreuses parties prenantes se demandent s'il vaut la peine d'inclure quelque chose d'aussi complexe dans le système existant.»

Des données sur la pêche de loisir améliorées

« À cette croisée des chemins, le modèle Daisy [voir encadré], apporte des conseils. Dans le cadre de la feuille de route, ce modèle fournit un plan détaillé pour surmonter les défis auxquels la pêche de

loisir est confrontée et offre une voie claire pour l'avenir, qui nécessitera collaboration, innovation et adaptabilité. Mugerza déclare : "Depuis que la collecte de données sur la pêche récréative est devenue obligatoire dans le cadre du DCF, la quantité et la qualité des données collectées se sont considérablement améliorées." "Les données sur le MRF ne doivent être incluses que dans les évaluations de stocks où la pêche récréative a un impact", ajoute Hyder.

La première étape consiste à classer par ordre de priorité les espèces sur lesquelles la pêche récréative est susceptible d'avoir un impact. Une fois cette étape franchie, la pêche récréative

peut être incluse dans la liste des questions à traiter lors des évaluations et dans le processus d'évaluation des performances. Pour ce faire, il faudra instaurer un climat de confiance entre la communauté des pêcheurs récréatifs et le CIEM.

En outre, le développement de nouvelles méthodologies pour l'évaluation des stocks qui incluent les données MRF sera crucial, en particulier pour les stocks à données limitées. En tant que gardien des méthodes MRF au sein du CIEM, le WGRFS veillera à ce que les nouvelles approches soient examinées et, le cas échéant, utilisées.»

Les scientifiques enthousiastes

« "Il est formidable de voir le CIEM reconnaître l'importance de la pêche récréative en mer et la nécessité de l'intégrer dans ses avis, a déclaré Monsieur Hyder, La feuille de route met en évidence les étapes pratiques et les nouvelles données scientifiques nécessaires pour y parvenir. Nous avons beaucoup de travail devant nous, mais je suis impatient de travailler avec le CIEM et les communautés de pêcheurs à la ligne pour faire de cette feuille de route une réalité." La vision du CIEM est celle d'une gestion inclusive et durable de la pêche, dans laquelle le MRF est pleinement intégré.»

Le modèle Daisy

Daisy est un modèle de simulation mécaniste des processus physiques et biologiques dans un champ agricole. Il retrace le devenir de l'eau, de l'énergie, du carbone, de l'azote et des pesticides, tant en surface qu'en profondeur. Le modèle est capable de prédire la production, l'impact environnemental sous forme de lixiviation et l'évolution de la qualité du sol (carbone) au fil du temps. Une autre utilisation courante est celle d'une limite supérieure pour un modèle d'eau souterraine.

Daisy est alimenté par des fichiers texte contenant des données météorologiques quotidiennes ou horaires (au moins les précipitations, le rayonnement global et la température, mais diverses données peuvent être employées si elles sont disponibles), des informations de gestion (semis/récolte, opérations de travail du sol, ainsi que les données et les quantités d'irrigation, d'applications d'engrais et de pesticides), et enfin la qualité du sol (texture, teneur en humus). L'échelle de temps va des flux horaires aux changements dans les réservoirs de carbone du sol sur plusieurs siècles. Dans le cas de la pêche, l'idée serait de transposer cette méthodologie à la pratique de loisir.

L'étonnante annonce du CIEM

Un communiqué de presse passé relativement inaperçu, et dont nous relevons les points importants dans les « Embruns », a été publié par le CIEM (Conseil international pour l'exploration des mers) le 6 décembre, peu de temps avant les discussions entre ministres européens pour définir les quotas 2025. Ce texte est particulièrement intéressant, car, et c'est une première, il aborde dans des termes explicites le futur européen de la pêche récréative du point de vue de l'organisme scientifique, qui, rappelons-le, est un élément clef du processus décisionnel. On y apprend que deux scientifiques européens (qui ne sont pas français) auront désormais pour mission d'établir une méthodologie précise pour mesurer non seulement l'impact de notre pratique sur les stocks, mais aussi l'impact économique. Ce document explique ensuite que l'autre débat qui sera mené au sein de l'organisme par ces deux missionnés concernera la méthode de répartition des captures avec les pros et qu'elle pourra être fixée à travers un classement par ordre de priorité des espèces sur lesquelles la pêche de loisir est susceptible d'avoir un impact. Le communiqué exprime également « *sa joie de voir enfin le CIEM reconnaître l'importance de l'impact de la pêche*

récréative ». Communiqué écrit par ce même CIEM...

Or cette « *joie* » pourrait bien se cantonner aux seuls bureaucrates qui aiment tant établir des lignes de règlements et homogénéiser des entités hétérogènes.

Car en lisant entre les lignes, nous pourrions y voir une volonté d'aller vers une nouvelle ère de gestion des pêches plus épurée et moins segmentée. Une ère dans laquelle nous pourrions entrer nous aussi dans un système de quota pour la plupart des espèces. Il pourrait y avoir, par exemple, un quota global pour le bar pour toutes les pêches, dans lequel nous aurions un pourcentage. Dans l'esprit de ce qui se fait pour le thon rouge. Bien sûr, cela ne se mettra pas en place demain et il ne s'agit que de suppositions. Pourtant, chez certains politiques et dans des cercles influents de la pêche, cette perspective n'est pas de la science-fiction...

Benoît Simon

